

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 20 juin 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à CAURET Camille,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- LEVY Christelle donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- LE BOUCHER Colette

SECRETAIRE DE SEANCE : URVOY Laurence

Délibération n°2023-058

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 7

AFFAIRES FINANCIERES **TARIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2023 ET 1^{er} JANVIER 2024**

Les commissions Culture, Scolaire, et Vie associative se sont réunies, conjointement, le 31 mai pour étudier les tarifs de la bibliothèque, du Quai des rêves et du périscolaire applicables au 1^{er} septembre 2023 et de la location des salles municipales applicable au 1^{er} janvier 2024. Pour faire face à l'inflation et dans un souci d'équilibre budgétaire, les membres de la commission ont travaillé sur une augmentation de 4,5% en moyenne des recettes liées aux tarifs.

Concernant les tarifs périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2023, une augmentation de 4,5% est proposée pour la restauration scolaire, exception faite des élèves de communes extérieures scolarisés en classe adapté (ULIS) pour lesquels il est proposé d'appliquer le tarif Lamballe-Armor. Pour les activités périscolaires, il est proposé une augmentation de 3%.

Concernant les tarifs du Quai des rêves, applicables au 1^{er} septembre 2023, il est proposé une modification de la grille et des catégories de tarifs pour les spectacles et activités organisés dans le cadre de la Saison de Lamballe-Armor, la mise en place de la gratuité de la carte d'abonnement annuelle et le maintien des tarifs de location de Quai de rêves.

Pour les tarifs de la bibliothèque applicables au 1^{er} septembre 2023, les tarifs actuels ont largement

augmenté ces dernières années notamment pour les abonnés extérieurs à Lamballe-Armor. Aussi il est proposé de maintenir les tarifs actuels pour les abonnements individuels et de créer de nouveaux tarifs pour les professionnels et les groupes, et ce pour garantir un nombre d'abonnés et donc de recettes.

Concernant les tarifs de location des salles municipales, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, une revalorisation de 6% est proposée pour tous les particuliers, pour les associations hors Lamballe-Armor et les entreprises, ainsi que la mise en place d'un tarif hiver et d'un tarif été. Pour les associations de Lamballe-Armor, il est proposé une augmentation de 4,5% sans mise en place d'un tarif été/hiver.

Le travail d'harmonisation s'est poursuivi en 2023 et les tarifs de la salle Eole de Morieux et des salles de Planguenoual ont été harmonisés avec l'ensemble des salles de Lamballe-Armor selon leur capacité d'accueil. Un tarif « installation des gradins » dans la salle Eole est proposé pour les associations de Lamballe-Armor.

Afin de répondre à un besoin des associations hors communes et des entreprises, il est également proposé de mettre en place certains tarifs de location de salles pour des réunions, expositions ou manifestations diverses, ainsi qu'un tarif annuel adapté selon le nombre de créneaux loués à l'année.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les tarifs et les conditions de mise en œuvre, ci-après :
 - o Tarifs périscolaires, applicables au 1^{er} septembre 2023,
 - o Tarif de la bibliothèque et du Quai des rêves, applicables au 1^{er} septembre 2023,
 - o Tarifs des salles municipales, applicables au 1^{er} janvier 2024,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **28 JUIN 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 29 JUIN 2023

De la publication le 29 JUIN 2023


Pour le Maire
Par délégation
Mme MICHEL
Directrice
Administration Générale

1. Tarifs périscolaires applicables au 1^{er} septembre 2023

I. Tarifs accueil périscolaire du matin et du soir (garderie)

Maintien des tranches	
QF 1	0 à 500,99
QF 2	501 à 700,99
QF 3	701 à 900,99
QF 4	901 à 1100,99
QF 5	1101 à 1300,99
QF 6	1301 à 1500,99
QF 7	> 1501

a. ENFANTS LAMBALLAIS SCOLARISES A LAMBALLE-ARMOR

	MATIN	SOIR	FORFAIT MATIN SOIR
Tarif 1	0,88 €	2,20 €	2,46 €
Tarif 2	1,22 €	2,53 €	3,00 €
Tarif 3	1,55 €	2,98 €	3,62 €
Tarif 4	1,93 €	3,48 €	4,33 €
Tarif 5	2,05 €	3,75 €	4,64 €
Tarif 6	2,15 €	3,86 €	4,81 €
Tarif 7	2,26 €	3,98 €	4,99 €

b. ENFANTS LAMBALLAIS UNIQUEMENT - TARIFS HORS GOUTER (sur PAI ou soutien scolaire)

	MATIN	SOIR	FORFAIT MATIN SOIR
Tarif 1	0,88 €	1,94 €	2,26 €
Tarif 2	1,22 €	2,27 €	2,79 €
Tarif 3	1,55 €	2,72 €	3,41 €
Tarif 4	1,93 €	3,22 €	4,12 €
Tarif 5	2,05 €	3,49 €	4,43 €
Tarif 6	2,15 €	3,60 €	4,60 €
Tarif 7	2,26 €	3,72 €	4,78 €

c. TARIFS ENFANTS DOMICILIES HORS LAMBALLE-ARMOR

	MATIN	SOIR	FORFAIT MATIN SOIR
Tarif 1	1,06 €	2,65 €	2,97 €
Tarif 2	1,45 €	3,05 €	3,60 €
Tarif 3	1,85 €	3,57 €	4,34 €
Tarif 4	2,32 €	4,17 €	5,19 €
Tarif 5	2,45 €	4,50 €	5,56 €
Tarif 6	2,59 €	4,64 €	5,78 €
Tarif 7	2,72 €	4,77 €	5,99 €

d. FORFAIT POUR RETARD :

- 5 € par retard et par enfant (enfant repris le soir après l'heure de fermeture)

e. TARIF ANNUEL TEMPS MERIDIEN

- 3 €/an pour les enfants inscrits à la rentrée scolaire
- 1 €/trimestre pour les enfants arrivant en cours d'année (entre septembre et décembre, entre janvier et mars, entre avril et juillet).

II. Tarifs restaurant scolaire

Repas élève domicilié sur Lamballe-Armor	3,78 €
Repas élève hors commune	4,51 €
Repas adultes	8,17 €
Panier repas	1,81 €

III. Aides accordées pour les sorties scolaires pour les élèves de Lamballe-Armor, dans la limite des crédits disponibles

A / Sorties scolaires avec nuitées (limitées à 1 par an et par enfant)	5,18 € par élève de Lamballe-Armor et par jour
B / Classes de découverte sans hébergement, organisées dans le cadre scolaire (limitées à 1 par an et par enfant)	3,03 € par élève de Lamballe-Armor et par jour
C / Projet sur site avec un intervenant extérieur (limité à 1 par an et par enfant)	3,03 € par élève de Lamballe-Armor
D / Sorties scolaires (limitées à 3 par an et par enfant)	3,03 € par élève de Lamballe-Armor et par sortie

Conditions :

- Les aides mentionnées concernent uniquement les enfants habitant sur le territoire de Lamballe-Armor et scolarisés à Lamballe-Armor en primaire.
- Elles sont versées aux associations de parents d'élèves ou aux coopératives scolaires des écoles de Lamballe-Armor affiliées à l'OCCE (office central de coopération à l'école) sur présentation de la facture et de la liste des élèves présents avec leur adresse.
- Les aides A, B et C ne sont pas cumulables.

IV. Facturation aux familles pour le transport des primaires de Meslin et Maroué

TARIF PAR ENFANT	
1 ^{er} enfant	120,00 €
2 ^{ème} enfant	120,00 €
3 ^{ème} enfant	50,00 €
A partir du 4 ^{ème} enfant	- €

2. Tarifs de la bibliothèque, de la location et de la billetterie du Quai des rêves à compter du 1^{er} septembre 2023

I. TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE

a. Tarifs inscriptions

Inscription aux particuliers		
	Habitants Lamballe-Armor	Habitants hors Lamballe-Armor
Adulte (+ 18 ans)	10,50 €	46,00 €
Moins de 18 ans, étudiant	Gratuit	15,00 €
Demandeur d'emploi, personne aux minimas sociaux	Gratuit	46,00 €
Titulaire de l'allocation adulte handicapé	Gratuit	Gratuit
Court séjour (3 mois max.)		10,00 €

Inscription dans le cadre professionnel et collectivités		
	Structure sur Lamballe-Armor	Structure hors Lamballe-Armor
Professionnel de la petite enfance, de l'éducation et du milieu socio-éducatif - inscription individuelle (20 documents - 3 semaines)	Gratuit	20 €
Carte Scolaire pour 1 classe (50 documents - 8 semaines)	Gratuit	26 €
Carte Scolaire à partir de 3 classes	Gratuit	77 €
Carte "collectivité" pour les structures éducatives, socio-éducatives (50 documents - 8 semaines)	Gratuit	77 €

b. Tarif projet EAC collèges et lycées

Tarif par élève, dans le cadre de la venue d'un intervenant extérieur	7 €
---	-----

c. Remboursements des documents et cartes perdus ou détériorés

Forfait livre, CD et DVD	15€ par document
Forfait CD double et DVD double	30€ par document
Forfait CD et DVD coffret au-delà de 2	50€ par document
Forfait périodique	5€ par document
Carte bibliothèque perdue	2,50 €

d. Autres services

Vente de produits applicables aux particuliers, aux cartes professionnelles et aux collectivités	
Photocopie	0,20 €
Ouvrage de Maître Cornillet (à l'unité pour le grand public)	15,00 €
Ouvrage de Maître Cornillet (à l'unité pour les librairies et offices du tourisme)	10,00 €
Vente document en braderie (à l'unité)	1,00€
Vente lot de 10 revues en braderie (le lot)	1,00€

II. TARIFS DU QUAI DES RÊVES

a. Tarifs de location du Quai des rêves

Valeur des forfaits	Nb maximal d'agents impliqués	Plein tarif	Tarif réduit	
			Entreprises et particuliers de LAMBALLE-ARMOR	Ecoles et associations de LAMBALLE-ARMOR
Intervention technique (montage et démontage, répétitions...)	2	480 €	359 €	269 €
Accueil de public dans la salle de spectacle	3	870 €	640 €	480 €
Immobilisation complémentaire de la salle de spectacle avec permanence de personnel (sans intervention technique ni accueil de public) ou premier forfait d'interventions techniques et accueil de public dans la salle DUNCAN	1	418 €	307 €	228 €
Forfaits suivants de location de la salle DUNCAN	1	224 €	167 €	136 €
Heure de personnel supplémentaire	1	Tarif des prestations des agents des services techniques		

Sauf convention spécifique, tout projet nécessite au moins un forfait d'intervention technique et un forfait d'accueil de public.

- Pour l'usage des salles : forfaits de 4 heures. Tout dépassement de forfait implique le paiement d'un demi forfait supplémentaire jusqu'à six heures puis de deux forfaits au-delà.
- La location de matériel supplémentaire reste à la charge du locataire après accord du « Quai des Rêves » sur le descriptif du matériel loué.
- La modification de la configuration du gradin est une prestation qui équivaut à un forfait d'intervention technique.
- Les interventions de prestataires liées aux usages des occupants des locaux mis à disposition mais facturées à la Ville (interventions sur alarme, recharge d'extincteurs, prestation annexe aux locations...) font l'objet d'un remboursement à la ville par la structure utilisatrice concernée au prix réel des prestations.

La priorité de location de la salle est donnée aux manifestations artistiques et culturelles ;
Chaque location est l'objet d'un contrat spécifique pour tenir compte des conditions particulières de l'événement (conditions de sécurité et d'accueil, importance du volet technique...);
Le fait que la salle ne soit pas attribuée à une date ne constitue pas à lui seul un critère de disponibilité de date.

Tant que le contrat de location n'est pas établi, l'usager et la ville ne sont pas engagés et la salle ne peut être considérée comme attribuée.

Prestations incluses dans les tarifs :

Les salles sont louées avec présence de personnel incluse dans le tarif de location :

- Pour la salle de spectacle : jusqu'à trois personnes, dont deux techniciens au maximum, lors des accueils de publics ;
- Pour les autres locations : au plus deux personnes.

Au cas par cas, la Commune peut recruter et mettre à disposition le personnel complémentaire lié aux conditions d'accueil de la manifestation fixées dans le contrat. Ce personnel est facturé à l'usager.

La durée de location comprend le temps de préparation et de montage, celui de l'événement et celui du démontage. En cas de répétitions ou d'autres besoins spécifiques, ce temps s'ajoute au temps de location.

Le temps de travail du personnel est adapté à la réglementation et doit inclure des pauses, notamment pour les repas si la location s'étale sur plus d'une demi-journée.

Le matériel du site est mis à disposition, installé et démonté dans le prix de la location et le temps de sa mise en œuvre est comptabilisé dans le temps de location. En cas de besoins de matériel complémentaire, une fiche des besoins est établie avec le régisseur de Quai des rêves et le matériel complémentaire est loué par l'utilisateur auprès d'un fournisseur à même de garantir la qualité de la prestation.

Les exonérations ou réductions

La location des espaces du Quai des rêves est par principe payante. Cependant, des réductions de facture ou des exonérations sont possibles dans certains cas :

- Pour les établissements scolaires de Lamballe-Armor, dans le cadre d'une activité pédagogique en lien avec le spectacle vivant portée par l'établissement et ne donnant pas lieu à recettes (billetterie, vente de programmes, vente de disques...) : exonération d'une location, pour une durée n'excédant pas trois services, par école et par année scolaire. Ces exonérations ne s'appliquent que lorsqu'il y a mise en situation sur scène d'élèves. Les établissements primaires de Lamballe-Armor de 10 classes ou plus peuvent bénéficier d'une deuxième opération donnant lieu à exonération si les élèves concernés sont majoritairement différents de ceux de la première.
- Pour les projets pédagogiques scolaires portés par des institutions regroupant les établissements ou des associations périscolaires : pas d'exonération possible mais tarifications aux conditions des écoles de Lamballe-Armor pour les périodes auxquelles participent des écoles de Lamballe-Armor. Sur les périodes où il n'y a pas de participation d'établissement scolaire de Lamballe-Armor, le tarif qui s'applique est celui des structures extérieures. En cas de désistement des établissements de Lamballe-Armor entre l'accord de location et l'accueil, le plein tarif sera appliqué ;
- Pour les associations culturelles de Lamballe-Armor, lors des projets correspondants à la mise en valeur de l'activité artistique de leurs membres : réduction d'une location, pour une durée n'excédant pas trois services, une fois par année scolaire en cas de déficit de l'opération. La réduction ne concernera que la part de location mettant l'opération en déficit, sur la base de justificatifs. L'émission de titre de paiement se fera en incluant de manière lisible le devis, le montant du déficit et le solde à payer ;

Pour les associations de Lamballe-Armor dans le cadre de locations correspondant à la mise en valeur de l'activité artistique de leurs membres, et les établissements scolaires de Lamballe-Armor dans le cadre de projets pédagogiques portés par l'école, la location s'accompagne, si cela s'avère nécessaire, pour chaque journée de location de salle, d'une répétition gratuite dans la salle de spectacle. Lorsqu'il y a exonération, ce temps fait partie des 3 services exonérables. Les répétitions ont une durée maximale de quatre heures chacune (installation, et rangement compris). Leur date sera fixée en fonction des disponibilités des salles et des agents de manière à éviter une charge de travail complémentaire. Ces répétitions ne sont pas prioritaires dans les établissements de planning par rapport à des locations. Les répétitions qui ont lieu dans la salle de spectacle peuvent mobiliser jusqu'à deux personnes.

Caution et désistements

Sauf mention contraire de la convention, une caution est exigée pour chaque location. La caution ne pourra être rendue que s'il n'y a pas de détérioration de matériel ou de dégradation des locaux. En cas de désistement après engagement de frais par la commune (location de matériel, embauche de personnel, intervention...) pour le compte de l'utilisateur, ceux-ci lui resteront facturés, même si l'événement n'a pas lieu ou qu'il est déficitaire. De même la caution sera conservée par la Ville en cas de désistement à moins d'un mois de l'événement.

Prestations annexes

Les prestations réalisées par la Ville ou des prestataires extérieurs suite aux négligences des structures occupantes des locaux (déclenchement intempestif d'alarme, jeu avec extincteurs...) ou à leur demande leur seront refacturées au coût réel.

b. Tarifs de la billetterie du Quai des rêves

	Tête d'affiche	Spectacle saison	Tarif Temps fort	Tarif exceptionnel (Quai des mômes, théâtre en appartement...)
Tarif plein	30 €	16 €	13 €	6 €
Tarif abonné / CE ou amicales du personnel partenaires / Famille nombreuses*	24 €	13 €	13 €	6 €
Tarif Accès-cible**	6 €	6 €	6 €	6 €

* Abonné à partir de 3 spectacles, familles nombreuses, membres de Comités d'entreprise et amicales du personnel partenaires et groupe de + de 8 personnes

** Jeunes scolarisés de moins de 25 ans, bénéficiaires des minima sociaux, RSA, demandeurs d'emploi et projets en partenariat, sur une liste de spectacles spécifiques

TARIFS « ON VOUS EMMENE » - hors abonnement	TARIF
Tarif de la structure d'accueil majoré de	6 €

Ces spectacles « hors les murs » pour lesquels un déplacement en bus est organisé par Quai des rêves, font l'objet tous les ans, d'une liste. Ils ne sont pas intégrés dans les trois spectacles nécessaires à la validation d'un abonnement.

Le tarif proposé par la structure qui accueille le groupe est majoré de 6€ au titre de la participation au transport. Ce tarif s'applique même si le spectateur décide de ne pas avoir recours à ce service.

VENTE DE BILLETS EN LIGNE	TARIF
Commission par billet acheté sur la billetterie du site de Quai des rêves	1 €

Il est à noter que des prestataires de service extérieurs tels que Tickenet.fr ou Francebillet.fr restent habilités à vendre des billets. Les modalités de commissions sur ces billets leur sont propres.

SUPER-ABONNEMENT	TARIF
Carte de super abonné valable dans les salles de spectacles du réseau la Botte de 7 Lieux	5 €

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	TARIF
Ecoles maternelles et primaires de Lamballe-Armor	4 €
Collèges et Lycées de Lamballe-Armor	7 €
Autres établissements scolaires	7 €
CAFETERIA	TARIF
Café, boissons chaudes, viennoiseries et confiseries	1 €
Boissons sans alcool	2 €
Autres boissons	3.50€
Consigne de verres recyclables	1 €
Restauration – Petite part	3.50€
Restauration – Moyenne part	5.50€
Restauration – Grande part	8 €

c. Modalités d'application des tarifs du Quai des rêves

Tarifs des spectacles

Plein tarif : le plein tarif est applicable dans le cas général

Tarif Abonné + Groupe de plus de 8 personnes + Famille nombreuse + Membres de CE ou d'Amicales du personnel partenaires : s'applique dans le cadre d'un abonnement à partir de 3 spectacles. Pour les familles nombreuses, le tarif est applicable sur présentation de justificatif (carte SNCF, livret de famille). Ce tarif s'applique même si une seule personne de la famille est présente au spectacle. Ce tarif s'applique pour les achats groupés de billets à partir 8 places pour un même spectacle et pour les membres des CE ou amicales du personnel partenaires signataires d'une convention.

Le tarif « Accès-cible » : un tarif de découverte de la culture « accès-cible » est destiné aux jeunes scolarisés de moins de 25 ans, aux bénéficiaires de minimas sociaux, aux bénéficiaires du RSA, aux demandeurs d'emploi et pour des spectateurs investis dans des projets en partenariats sur une liste de spectacles spécifiques. Tarif sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois.

Les spectacles programmés en séance scolaire (matin et après-midi) sont également accessibles au tout public au tarif défini pour la séance tout public.

Tarifs « On vous emmène » : ils s'appliquent à des spectacles hors les murs pour lesquels un déplacement en bus est prévu. Ces spectacles ne sont pas comptés dans les trois nécessaires à la validation d'un abonnement. Une mention dans le livret de saison précise le recours ce tarif. Ce tarif inclus une participation aux frais de déplacement. Un spectateur qui n'a pas recours à ce service ne peut en demander la réduction.

Les catégories de tarifs retenues pour un spectacle : Tête d'affiche, Spectacle Saison, Tarif Temps fort et Tarif exceptionnel, sont indiquées sur une liste spécifique ainsi que dans le livret de saison et les différents supports de communication.

Les places mises à disposition du dispositif « Culture Zâtous »

Pour les personnes en grande difficulté sociale qui sont en relation avec des structures sociales, la Ville de Lamballe-Armor adhère au dispositif « Culture Zâtous » qui fait suite au dispositif « Cultures du Coeur ». Des places gratuites sont mises à disposition pour ces publics auprès des organismes sociaux et des associations intermédiaires. Ces personnes réservent une place auprès d'eux puis

échantent une contremarque à l'entrée de Quai des rêves. Dix places sont généralement mises à disposition de ce dispositif, avec une éventuelle augmentation de ce nombre si toutes les places prévues pour « Culture Zàtous » sont réservées et qu'il reste des places disponibles.

Tarifs individuels pour l'achat de places dans le cadre d'un abonnement

L'abonnement est individuel et personnel.

Il est réservé aux personnes qui achètent leur place pour au moins trois spectacles différents, hors catégorie « On vous emmène ».

Il est possible pour un abonné d'ajouter des spectacles à son abonnement tout du long de l'année en bénéficiant des avantages de l'abonnement dans la mesure des places disponibles.

Les abonnés disposent d'une priorité de réservation des spectacles : un quota de places est conservé pour les abonnés jusqu'à un mois avant la représentation ou jusqu'à son épuisement.

Les cartes de « Super-abonné »

Afin de faciliter la circulation des publics entre les salles, un dispositif est mis en place par le réseau « Botte de 7 lieux » : les abonnés à l'une de ces salles peuvent acquérir une carte de « Super-abonné » pour la somme de 5 €. Sur présentation de cette carte personnelle, ils peuvent bénéficier du tarif et des avantages des abonnés dans chacune de ces salles.

Gratuités de places individuelles

Dans le cadre des dispositions contractuelles et des règles de la profession, un quota de places est mis à disposition des compagnies pour permettre une visibilité de leur travail.

Lors de projets construits en partenariat, les représentants des structures partenaires peuvent être invités aux événements concernés de manière à pouvoir participer à leur évaluation.

De même, les journalistes et correspondants de presse sont invités lorsqu'ils couvrent un spectacle.

Des places peuvent être mises à disposition des écoles, des écoles d'art et des associations culturelles du territoire pour servir de lots dans les tombolas et concours qu'elles organisent à concurrence maximum de trois places sur des spectacles ou catégories de spectacles déterminés par la Ville. Ces places devront faire l'objet de lots séparés de manière à toucher des personnes distinctes.

Des places peuvent être mises à disposition pour des jeux et partenariats médias dans le cadre d'accords spécifiques permettant d'améliorer la visibilité des événements organisés par Quai des rêves.

Tarifs de groupes

Les groupes d'amateurs et d'élèves d'écoles d'art :

- Dans le cadre de projets initiés par Quai des rêves ou construits en partenariat, une tarification spécifique peut-être proposée aux participants à ce projet dans le cadre d'une convention ;
- Dans le cadre du soutien à un enseignement artistique qui associe au mieux cours, fréquentation d'œuvres ou d'artistes et pratiques en amateur, les groupes constitués par les élèves des écoles de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques de Lamballe-Armor peuvent bénéficier du tarif Accès-cible pour les spectacles dont la liste est établie par la Ville en fonction de leur intérêt dans la démarche pédagogique des structures ;
- Dans le cadre d'une prestation d'amateurs ou d'élèves dans un spectacle payant, les personnes qui participent à la prestation sont invitées. Un parent accompagnateur est également invité, l'autre parent ou les enfants payent un billet au tarif accès-cible (si le participant est un adulte, cette règle s'applique pour son conjoint et ses enfants). Le directeur de la structure impliquée et les encadrants du projet sont invités ;
- Dans le cadre d'une animation proposée pendant un repas, entre deux spectacles ou dans le hall pour accueillir le public, les élèves ou amateurs qui participent à la prestation sont invités. Les parents qui souhaitent assister à la prestation payent normalement leur place s'ils souhaitent assister aux

spectacles. Le directeur de la structure impliquée et les encadrants du projet, s'ils souhaitent assister au spectacle, bénéficient du tarif accès-cible.

- Les structures d'accueil de personnes en situation de handicap ou d'hébergement

Dans le cadre de leurs activités, les structures de Lamballe-Armor peuvent conclure un partenariat avec Quai des rêves qui prévoit la concertation préalable à l'accueil pour assurer la plus grande accessibilité possible des spectacles choisis et un tarif adapté : tarif accès-cible pour le groupe et gratuité pour les accompagnateurs de la structure.

Tarifs scolaires :

Les tarifs scolaires s'appliquent aux élèves en fonction des classes dans lesquelles ils sont inscrits et de leur provenance. Les accompagnateurs des groupes scolaires bénéficient de la gratuité en fonction du nombre réglementaire pour les projets pédagogiques, les autres accompagnateurs bénéficient du tarif scolaire.

Les groupes constitués par les crèches et les assistantes maternelles bénéficient du tarif appliqués aux classes primaires. Les accompagnateurs des groupes petite-enfance bénéficient de la gratuité en fonction du nombre réglementaire.

Lorsqu'un groupe scolaire souhaite assister à une représentation ouverte à tout public, le tarif scolaire peut s'appliquer sur les spectacles dont la liste a été établie par la Ville en fonction de leur intérêt pédagogique, sous réserve que l'établissement scolaire soit le relais de cette démarche. Les parents accompagnateurs bénéficient du même tarif dans la limite du strict nécessaire au déplacement des élèves.

Pour certains spectacles dont la liste est établie par la Ville de Lamballe et qui sont diffusés en représentation scolaire puis en représentation tout public, la Ville de Lamballe-Armor peut offrir une invitation aux élèves qui ont assisté à une représentation scolaire lorsqu'ils reviennent accompagnés à la représentation tout public.

En cas de désistement de groupes ou de réduction importante du nombre de participants par rapport à la réservation, moins d'un mois avant la date du spectacle, la ville est en droit de demander le paiement de la prestation sur la base de la réservation.

Validité des réservations et des billets

Les réservations faites à l'avance doivent être confirmées par un règlement jusqu'à un mois avant le spectacle. En absence de ce règlement dans les délais, Quai des rêves est en droit d'annuler les réservations.

Pour les réservations de dernière minute, elles doivent être retirées au plus tard un quart d'heure avant l'heure de démarrage annoncé du spectacle.

Les billets ne sont ni repris ni remboursés, mais il est possible d'échanger un billet de spectacle avant son échéance contre un billet de spectacle à un tarif équivalent sous réserve de disponibilité de places.

Vente en ligne ou dans les réseaux de billetterie

Pour la majorité des spectacles proposés, un quota de places est disponible pour la vente en ligne soit sur le site internet de Quai des rêves soit sur les sites et points de vente de réseaux tels que Ticketmaster et Francebillet. Ces billets font l'objet d'une majoration par une commission.

Lorsque ce mode d'achat ne permet pas la vérification des justificatifs pour l'obtention des tarifs réduit, seul le plein tarif sera disponible. Lorsque les spectacles sont en jauge assis-debout, seules des places debout seront mises en vente sur les réseaux extérieurs aux services de la Ville.

3. Tarifs de location des salles de Lamballe-Armor pour 2024

I. TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES POUR LES PARTICULIERS

- Tarifs « été » du 1^{er} mai 2024 au 19 octobre 2024

Particuliers Lamballe-Armor				
	CAPACITE	Forfait 1 jour (sans cuisine)	Forfait 1 jour avec cuisine	Forfait 2 jours avec cuisine
Salle des fêtes + salle polyvalente Planguenoual	> 350			618 €
Salle des fêtes Planguenoual	Entre 200 et 350	202 €		449 €
Salle Eole Morieux complète (sans gradins)	Entre 200 et 350	202 €		449 €
Salle Francis Denis Meslin	Entre 150 et 200	157 €		393 €
Salle Louis Fourchon Maroué	Entre 150 et 200	157 €		393 €
Espace Polyvalent Saint-Aaron	Entre 150 et 200	157 €		393 €
Salle Polyvalente Planguenoual	Entre 100 et 150	124 €		303 €
Salle Eole Morieux "demi-salle" (sans gradins)	Entre 100 et 150	124 €		303 €
Salle de Tregomar	Entre 100 et 150	124 €		303 €
Salle polyvalente La Poterie	Entre 100 et 150	124 €		303 €
Salle François Chataigner Lamballe	< 100	68 €		124 €
La Corne du cerf Lamballe	< 100	68 €		124 €
Annexe Morieux	< 100	68 €		
Salle Denise Pelletier Trégenestre	< 100	68 €		124 €
<i>En complément de la salle Eole uniquement : possibilité de louer la salle annexe de Morieux (pour dortoir ou salle de jeux par ex)</i>		68 €		68 €

Particuliers Hors Lamballe-Armor				
	CAPACITE	Forfait 1 jour (sans cuisine)	Forfait 1 jour avec cuisine	Forfait 2 jours avec cuisine
Salle des fêtes + salle polyvalente Planguenoual	> 350			1 101 €
Salle des fêtes Planguenoual	Entre 200 et 350			820 €
Salle Eole Morieux complète (sans gradins)	Entre 200 et 350			820 €
Salle Francis Denis Meslin	Entre 150 et 200			775 €
Salle Louis Fourchon Maroué	Entre 150 et 200			775 €
Espace Polyvalent Saint-Aaron	Entre 150 et 200			775 €
Salle Polyvalente Planguenoual	Entre 100 et 150			686 €
Salle Eole Morieux "demi-salle" (sans gradins)	Entre 100 et 150			686 €
Salle de Tregomar	Entre 100 et 150			686 €
Salle polyvalente La Poterie	Entre 100 et 150			686 €
Salle François Chataigner Lamballe	< 100			337 €
La Corne du cerf Lamballe	< 100			337 €
Annexe Morieux	< 100			
Salle Denise Pelletier Trégenestre	< 100			337 €
<i>En complément de la salle Eole uniquement : possibilité de louer la salle annexe de Morieux (pour dortoir ou salle de jeux par ex)</i>				68 €

Possibilité de louer une journée complémentaire du week-end : 50% du tarif forfait 2 jours

- Tarifs « hiver » du 1^{er} janvier 2024 au 30 avril 2024 et du 20 octobre 2024 au 31 décembre 2024

Particuliers Lamballe-Armor				
	CAPACITE	Forfait 1 jour (sans cuisine)	Forfait 1 jour avec cuisine	Forfait 2 jours avec cuisine
Salle des fêtes + salle polyvalente Planguenoual	> 350			738 €
Salle des fêtes Planguenoual	Entre 200 et 350	322 €		569 €
Salle Eole Morieux complète (sans gradins)	Entre 200 et 350	322 €		569 €
Salle Francis Denis Meslin	Entre 150 et 200	257 €		493 €
Salle Louis Fourchon Maroué	Entre 150 et 200	257 €		493 €
Espace Polyvalent Saint-Aaron	Entre 150 et 200	257 €		493 €
Salle Polyvalente Planguenoual	Entre 100 et 150	204 €		383 €
Salle Eole Morieux "demi-salle" (sans gradins)	Entre 100 et 150	204 €		383 €
Salle de Tregomar	Entre 100 et 150	204 €		383 €
Salle polyvalente La Poterie	Entre 100 et 150	204 €		383 €
Salle François Chataigner Lamballe	< 100	118 €		174 €
La Corne du cerf Lamballe	< 100	118 €		174 €
Annexe Morieux	< 100	118 €		
Salle Denise Pelletier Trégenestre	< 100	118 €		174 €
<i>En complément de la salle Eole uniquement : possibilité de louer la salle annexe de Morieux (pour dortoir ou salle de jeux par ex)</i>		68 €		68 €

Particuliers Hors Lamballe-Armor				
	CAPACITE	Forfait 1 jour (sans cuisine)	Forfait 1 jour avec cuisine	Forfait 2 jours avec cuisine
Salle des fêtes + salle polyvalente Planguenoual	> 350			1 221 €
Salle des fêtes Planguenoual	Entre 200 et 350			940 €
Salle Eole Morieux complète (sans gradins)	Entre 200 et 350			940 €
Salle Francis Denis Meslin	Entre 150 et 200			875 €
Salle Louis Fourchon Maroué	Entre 150 et 200			875 €
Espace Polyvalent Saint-Aaron	Entre 150 et 200			875 €
Salle Polyvalente Planguenoual	Entre 100 et 150			766 €
Salle Eole Morieux "demi-salle" (sans gradins)	Entre 100 et 150			766 €
Salle de Tregomar	Entre 100 et 150			766 €
Salle polyvalente La Poterie	Entre 100 et 150			766 €
Salle François Chataigner Lamballe	< 100			387 €
La Corne du cerf Lamballe	< 100			387 €
Annexe Morieux	< 100			
Salle Denise Pelletier Trégenestre	< 100			387 €
<i>En complément de la salle Eole uniquement : possibilité de louer la salle annexe de Morieux (pour dortoir ou salle de jeux par ex)</i>				68 €

En cas de chauffage défectueux **dûment constaté par la collectivité** pendant la période de tarification hiver, un remboursement pourra être effectué par virement au particulier sur présentation d'un RIB sur la base des montants suivants :

Capacité de la salle	montant remboursé
> 200	120,00 €
Entre 150 et 200	100,00 €
Entre 100 et 150	80,00 €
< 100	50,00 €

Possibilité de louer une journée complémentaire du week-end : 50% du tarif forfait 2 jours

II. TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES POUR LES ASSOCIATIONS DE LAMBALLE-ARMOR

- Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

SALLE	PLACES ASSISES	FORFAIT 1 JOUR			FORFAIT 2 JOURS
		Assemblées générales Réunions Expositions activité hebdomadaire ou mensuelle	Gouter Apéritif Vin d'honneur Galette des rois Arbre de Noël (sans repas)	Repas Buffet Spectacles Brocante Vide Grenier	Repas Buffet Spectacles Brocante Vide Grenier
Pierre Lanoë Lamballe (Grande salle municipale)	> 350	gratuit			
Pierre Lanoë + F Chataigner (Salle municipale Lamballe)	> 350	gratuit	91 €	318 €	475 €
Salle des fêtes + salle polyvalente Planguenoual	> 350	gratuit	91 €	309 €	475 €
Eole complète (sans gradins)**	Entre 200 et 350	gratuit	91 €	238 €	350 €
salle des fêtes Planguenoual	Entre 200 et 350	gratuit	91 €	238 €	350 €
Espace Polyvalent Saint-Aaron	Entre 150 et 200	gratuit	51 €	217 €	324 €
Salle Louis Fourchon Maroué	Entre 150 et 200	gratuit	51 €	217 €	324 €
Salle Francis Denis Meslin	Entre 150 et 200	gratuit	51 €	217 €	324 €
Eole demi-salle (sans gradins)**	entre 100 et 150	gratuit	51 €	158 €	237 €
salle polyvalente Planguenoual	Entre 100 et 150	gratuit	51 €	158 €	237 €
Salle polyvalente La Poterie	Entre 100 et 150	gratuit	51 €	158 €	237 €
Salle de Tregomar	Entre 100 et 150	gratuit	51 €	158 €	237 €
Salle Annick Prigent Maroué*	Entre 100 et 150	gratuit	51 €	133 €	199 €
François Chataignier Lamballe	< 100	gratuit	51 €	133 €	199 €
La Corne de cerf Lamballe	< 100	gratuit	51 €	51 €	91 €
Salle multi-activités MJC	< 100	gratuit			
Salle Denise Peltier Trégenestre	< 100	gratuit	gratuit	gratuit	
Oliveira Do Bairro Lamballe	< 100	gratuit			
Petite salle F Denis Meslin	< 100	gratuit	gratuit	gratuit	
Salle annexe Eole	< 100	gratuit	gratuit		
Maison du Bief (Lamballe)	< 100	gratuit			
Réservation espaces bureaux	Contacter le service Vie Associative				

* la salle Annick Prigent ne disposant pas de cuisine, le tarif fixé est celui de la capacité inférieure de salle

**Pour les manifestations nécessitant l'installation des gradins, le forfait « installation de gradins » sera facturé à l'association.

Tarif du forfait installation de gradins pour les associations : 100€

III. TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES POUR LES ASSOCIATIONS HORS LAMBALLE-ARMOR ET LES ENTREPRISES

- Tarifs « été » du 1^{er} mai 2024 au 19 octobre 2024

SALLE	CAPACITE Places assises	FORFAIT 1/2 JOURNEE	FORFAIT 1 JOUR		FORFAIT 2 JOURS
			SANS CUISINE	AVEC CUISINE	
Salle des fêtes + salle polyvalente Planguenoual	> 350			730 €	1 348 €
Pierre Lanoë + F Chataigner Lamballe	> 350			730 €	1 348 €
Eole Morieux complète (avec gradins)	Entre 200 et 350	449 €	843 €	1 011 €	1 798 €
Salle des fêtes Planguenoual	Entre 200 et 350			596 €	1 124 €
Salle Francis Denis Meslin	Entre 150 et 200		393 €		955 €
Salle Louis Fourchon Maroué	Entre 150 et 200		393 €		955 €
Espace Polyvalent Saint-Aaron	Entre 150 et 200		393 €		955 €
Eole Morieux demi-salle (avec gradins)	Entre 100 et 150	337 €	674 €	843 €	1 573 €
Salle Polyvalente Planguenoual	Entre 100 et 150		337 €		843 €
Salle de Tregomar	Entre 100 et 150		337 €		843 €
Salle polyvalente La Poterie	Entre 100 et 150		337 €		843 €
Salle François Chataigner Lamballe	Entre 50 et 100		293 €		562 €
Salle Denise Pelletier Trégenestre	Entre 50 et 100		293 €		562 €

- Tarifs « hiver » du 1^{er} janvier 2024 au 30 avril 2024 et du 20 octobre au 31 décembre 2024

SALLE	CAPACITE Places assises	FORFAIT 1/2 JOURNEE	FORFAIT 1 JOUR		FORFAIT 2 JOURS
			SANS CUISINE	AVEC CUISINE	
Salle des fêtes + salle polyvalente Planguenoual	> 350			850 €	1 468 €
Pierre Lanoë + F Chataigner Lamballe	> 350			850 €	1 468 €
Eole Morieux complète (avec gradins)	Entre 200 et 350	569 €	963 €	1 131 €	1 918 €
Salle des fêtes Planguenoual	Entre 200 et 350			716 €	1 244 €
Salle Francis Denis Meslin	Entre 150 et 200		493 €		1 055 €
Salle Louis Fourchon Maroué	Entre 150 et 200		493 €		1 055 €
Espace Polyvalent Saint-Aaron	Entre 150 et 200		493 €		1 055 €
Eole Morieux demi-salle (avec gradins)	Entre 100 et 150	417 €	754 €	923 €	1 653 €
Salle Polyvalente Planguenoual	Entre 100 et 150		417 €		923 €
Salle de Tregomar	Entre 100 et 150		417 €		923 €
Salle polyvalente La Poterie	Entre 100 et 150		417 €		923 €
Salle François Chataigner Lamballe	Entre 50 et 100		343 €		612 €
Salle Denise Pelletier Trégenestre	Entre 50 et 100		343 €		612 €

En cas de chauffage défectueux **dûment constaté par la collectivité** pendant la période de tarification hiver, un remboursement pourra être effectué par virement aux entreprises et associations hors Lamballe-Armor sur la base des montants suivants :

Capacité de la salle	montant remboursé
> 200	120,00 €
Entre 150 et 200	100,00 €
Entre 100 et 150	80,00 €
< 100	50,00 €

- Tarif des petites salles pour réunion à la journée ou demi-journée

SALLE	Location	
	1/2 journée	Journée
Maison du Bief	50 €	80 €
Espace Lavergne		
Oliveira do bairro		
Carré d'As		
Les Augustins		
La Corne de Cerf		

- Tarif annuel pour entrepreneurs, sport santé, associations hors commune ou culturelles et autres structures occupant la salle de manière hebdomadaire ou mensuelle

– **Salles de moins de 80 places:**

- 600 € pour un créneau* /semaine + 100€ par créneau supplémentaire dans la limite de 1000€ par an
- 500 € si 2 créneaux ou moins par mois (exemple du bimensuel ou mensuel)

– **Salles de plus de 80 places:**

- 1 000 € pour un créneau* /semaine +100€ par créneau* supplémentaire dans la limite de 1 400 € par an
- 800 € si 2 créneaux ou moins par mois (exemple du bimensuel ou mensuel)

** 1 créneau=2h d'utilisation de la salle (installation comprise)*

- Tarif pour 1 semaine de location des salles de + de 350 personnes (salon, exposition...):
500€ la semaine